



1. APPORTER UNE CONTRIBUTION

- Associer leur image d'expert à l'IPS
- Rejoindre un réseau de professionnels désireux de comprendre et d'anticiper les évolutions de la législation en termes de protection sociale
- Consolider la légitimité de l'IPS auprès des institutions professionnelles et pouvoirs publics
- Mettre au service de l'IPS les compétences de l'un de leur représentant au sein du COS



2. AGIR AU SEIN DE L'IPS

- Participer activement à la définition et à la conduite des travaux de l'IPS
- Contribuer à la diffusion des propositions de l'IPS
- Etre amené à participer aux rencontres du club parlementaire dédié à la réforme de la protection sociale et à certaines conférences de presse

3. INTEGRER LE RESEAU MEMBRES/PARTENAIRES

- Etre en contact permanent et direct avec les membres de l'IPS dans le cadre des discussions en cours sur le forum du site internet
- Echanger au cours des comités techniques sur les travaux menés par l'IPS
- Rencontrer les institutions, les politiques et vos pairs au cours des Rencontres annuelles de l'IPS



Membres adhérents



Partenaires



Site internet de l'IPS

Espace public

- Rubrique « A la Une » : présentation de vos actions en matière de protection sociale
- Bannière défilante avec votre logo cliquable vers votre site web
- Rubrique « Propositions » : visibilité de vos soutiens aux différentes propositions

Espace privé

- Profil de votre représentant au Conseil d'Orientation Scientifique + les rubriques de l'espace public

IPS

4. ETRE IDENTIFIE EN TANT QUE PARTENAIRE

Rencontres de l'IPS

- Participation de votre représentant aux Rencontres de l'IPS
- Association de votre logo à la journée des Rencontres de l'IPS
- Parrainage possible d'un ou plusieurs participants de votre choix



Newsletter

L'ensemble des membres est informé chaque mois et en priorité de l'actualité de la protection sociale et des actions que vous menez en lien avec l'IPS

